




Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR 

**Protocole d'accord
pour une
Collaboration académique**

Entre

**Ecole Supérieure Privée d'Ingénierie et de
Technologies**

et

**L'Université Nice Sophia Antipolis membre de
Université Côte d'Azur**

pour Polytech Nice Sophia

et

L'Université Côte d'Azur

Préambule

Ecole Supérieure Privée d'Ingénierie et des Technologies ayant son siège à ESPRIT,Z.I. Chotrana II - 2083 Pôle Technologique - El Ghazala, Tunis représenté par son Directeur GénéralTahar Ben Lakhdar,
(*Ci-après désigné par « Ecole d'Ingénieur ESPRIT »*)
D'une part,

Et

L'Université Nice Sophia Antipolis, ayant son siège au 28, avenue Valrose, Grand Château, B.P. 2135, 06103 Nice Cedex, France, représentée par son Président, Monsieur le Professeur Emmanuel TRIC,
(*Ci-après désigné par« UNS »*)

Et

L'Université Côte d'Azur, ayant son siège au 28, avenue Valrose, Grand Château, B.P. 2135, 06103 Nice Cedex, France, représentée par son Président, Monsieur Jean-Marc GAMBAUDO,
(*Ci-après désigné par « UCA »*)

D'autre part,

Ci-après désignés collectivement par« Parties » et individuellement par « Partie »,

Il est convenu ce qui suit

CONSIDERANTleur intérêt mutuel dans l'enseignement supérieur, la recherche, le développement et transfert de technologies dans un cadre non-commercial,

CONSIDERANT les besoins des entreprises et l'environnement concurrentiel dû à la mondialisation actuelle, et pourrépondre à ces problèmes par le biais d'une coopération internationale,

LES PARTIESconviennentd'encourager la collaboration en accord avec les termes et conditions prévus dans les articles suivants. Les Parties expriment leur volonté de développer un partenariat structuré qui s'inscrit dans le temps, basé sur une reconnaissance mutuelle et une excellence en matière d'éducation et de recherche.

Ce protocole d'accord doit être considéré comme un accord-cadre permettant aux établissements ou composantes des Parties de signer des accords bilatéraux pour mettre en place des programmes de coopération ciblés.

Cet accord est spécifiquement orienté pour favoriser des collaborations entre l'École d'Ingénieur ESPRIT et Polytech Nice Sophia (PNS), école d'ingénieur polytechnique interne de l'UNS membre de l'UCA.

Article 1. Domaines de collaboration

1.1 Les Parties consentent mutuellement à la possibilité de collaborer dans n'importe quel champ de l'éducation et de la recherche. Afin de concrétiser ces objectifs, les Parties s'autorisent à étudier les possibilités, dans la mesure où les ressources de chaque Partie le permettent, pour:

- Promouvoir les échanges institutionnels entre personnels des Parties par des visites ou participations à un ensemble d'enseignements et/ou d'activités de recherche et de formation professionnelle ;
- Accueillir des étudiants en provenance des Parties pour des séjours d'études et/ou de recherche dans le cadre de processus spécifiques permettant de délivrer éventuellement une attestation, une certification ou un diplôme ;
- Organiser des symposiums, des conférences, de brefs cycles de cours ainsi que des réunions sur des thématiques de recherche ;
- Mener des programmes de recherche conjointe, de formation continue et d'échanges interculturels ;
- Échanger des méthodes et données relatives au développement de l'enseignement et de la recherche, et au perfectionnement de l'administration et des formations ;
- Explorer le développement de nouvelles opportunités avec des entreprises partenaires, en particulier en matière d'actions de recherche et développement et de stages d'étudiants ;
- Promouvoir et encourager le développement des doubles diplômes d'ingénieur franco-tunisien ou de master-ingénieur, notamment dans les domaines de l'informatique, les mathématiques, l'électronique, le génie civil et l'électromécanique.
- Développer des collaborations avec des partenaires africains en vue d'échanges d'étudiants et de création de nouveaux cursus permettant de délivrer éventuellement une attestation, une certification ou un diplôme
- Et tout autre type de collaboration utile à la réalisation des objectifs du présent accord.

1.2 Les Parties peuvent collaborer, plus spécifiquement, aux initiatives de la France, de l'Afrique, de la Commission européenne tels Erasmus +, les actions Marie Curie et les appels à projets réguliers émanant des diverses directions de la Commission, en partenariat avec d'autres institutions potentiellement intéressées.

1.3 Toute collaboration décrite dans cet accord-cadre fera l'objet d'une convention spécifique d'application élaborée conjointement et détaillant les conditions de mise en œuvre et les responsabilités des Parties, ainsi que les dispositions financières et sociales correspondantes.

Article 2. Echanges de personnels et d'étudiants

2.1 En ce qui concerne la mobilité des personnels, les Parties s'accordent sur les principes qui suivent :

- L'accueil de tout personnel est à la discrétion de l'établissement d'accueil et tout personnel sera, pour tout le temps de son séjour, soumis aux politiques et règles en vigueur de cet établissement ;
- Les Parties rechercheront les possibilités de financement susceptibles de faciliter la mobilité des personnels participants.

2.2 En ce qui concerne la mobilité étudiante, les Parties s'accordent sur les principes qui suivent :

- L'admission de tout étudiant est à la discrétion de l'établissement d'accueil qui fournit la formation et tout étudiant sera, pour tout le temps de son séjour, soumis aux politiques et règles en vigueur de cet établissement ;
- L'établissement d'accueil renonce aux frais d'inscription pour les étudiants en mobilité entrante non diplômante de cet établissement ;
- Les Parties rechercheront les possibilités de financement susceptibles de faciliter la mobilité des étudiants participants.

Article 3. Organisation de la coopération

3.1 Ce protocole doit être visé comme le document originel duquel seront issus les accords spécifiquement mis en œuvre entre les Parties.

3.2 Les Parties conviennent que toute modification à cet accord peut être adoptée par la voie d'un avenant écrit et signé par les représentants habilités des Parties.

3.3 La durée initiale de ce protocole d'accord est de 5 ans, à compter de la date de la dernière signature. Ce protocole peut être prorogé par période de 5 ans après qu'un accord mutuel ait été conclu par écrit.

3.4 Le présent accord pourra être dénoncé par une notification écrite de l'une des Parties. Cette dénonciation prendra effet 90 jours suivant la date de notification. En cas de résiliation ou de non-renouvellement de l'accord, les Parties doivent permettre aux étudiants et aux personnels participants de

mener à terme les activités convenues entre elles et dans lesquelles ils sont déjà engagés.

3.5 La négociation, l'exécution et la coordination du protocole d'accord sont la responsabilité des représentants habilités des Parties.

3.6 Malgré les déclarations et obligations prévues dans ce document, le présent protocole d'accord demeure une expression non-contraignante des intentions de chacune des Parties. Aucune des Parties ne s'expose ni n'est liée à quelques obligations légales ou dépense que ce soit envers l'autre Partie, en vertu des termes de ce document, et ce, jusqu'à la négociation d'accords définitifs, et sous réserve de la concrétisation de ces accords, approuvés par les divers responsables de chacune des Parties. Lesdits accords doivent être fournis et mis en œuvre par les représentants habilités des Parties.

Ce protocole d'accord est signé sous réserve d'accord des autorités compétentes pour chaque Partie.

Pour **l'Ecole d'Ingénieur ESPRIT**

A :

Date : 11 Mars 2019

ESPRIT
18, Rue de l'Usine - Charguia II
2025 ARIANA
Tél: 71.941.541 - Fax: 71.941.889
DRE

Directeur Général Tahar Ben Lakhdar

Pour **l'UNS**

A : Le Président de l'Université

Date : Nice Sophia Antipolis



Pr. Emmanuel TRIC

Emmanuel TRIC
Président

Pour **UCA**

A :

Date : Université Côte d'Azur

Jean-Marc GAMBAUDO

Président

Jean-Marc GAMBAUDO
Président



Pour **PNS**

A :

Date :

08 AVR. 2019

Alexandre CAMINADA
Directeur de Polytech Nice Sophia

Alexandre CAMINADA
Directeur

CONTACTS

Université Nice Sophia Antipolis - www.unice.fr

	Responsable enseignant	Responsable administratif	Signataire
Nom :	GAETANO	SAFIN	TRIC
Prénom :	Marc	Magsud	Emmanuel
Fonction :	Directeur des Relations Internationales Polytech Nice Sophia	Directeur des Relations Internationales UNS	Président UNS
Service :	DRI Polytech Nice Sophia	DRI UNS	Direction UNS
Adresse postale :	Polytech Nice Sophia 930 route des Colles 06410 Biot France	DRI ESPE 89, ave George V 06046 Nice Cedex 1 France	Cabinet de la présidence Grand Château 28, avenue Valrose B.P. 2135 06103 NICE CEDEX 2 France
Tel :	+33 4 92 96 51 57	+33 492 07 66 15	
Courriel :	Marc.gaetano@unice.fr	conventions-ri@unice.fr	conventions-ri@unice.fr

Université Côte d'Azur - www.univ-cotedazur.fr

	Responsable enseignant	Responsable administratif	Signataire
Nom :	GAETANO	SAFIN	GAMBAUDO
Prénom :	Marc	Magsud	Jean-Marc
Fonction :	Directeur des Relations Internationales Polytech Nice Sophia	Directeur des Relations InternationalesUCA	Président UCA
Service :	DRI Polytech Nice Sophia	DRI UCA	Direction UCA
Adresse postale :	Polytech Nice Sophia 930 route des Colles 06410 Biot France	DRI ESPE 89, ave George V 06046 Nice Cedex 1 France	Cabinet de la présidence Grand Château 28, avenue Valrose B.P. 2135 06103 NICE CEDEX 2 France
Tel :	+33 4 92 96 51 57	+33 492 07 66 15	
Courriel :	Marc.gaetano@unice.fr	conventions-ri@unice.fr	conventions-ri@unice.fr

Ecole Supérieure Privée d'Ingénierie et des Technologies - www.esprit.tn

	Responsable enseignant	Responsable administratif	Signataire
Nom :	BOUSBIA	BETTAIEB	BEN LAKHDAR
Prénom :	Salah	Lamjed	Tahar
Fonction :	Directeur des relations extérieures	Directeur Général Adjoint	Directeur Général
Département :	Direction des relations extérieures	Direction Générale	
Adresse postale :	Z.I. Chotrana II - B.P. 160 - 2083 Pôle Technologique - El Ghazala, Tunis, Tunisie	Z.I. Chotrana II - B.P. 160 - 2083 Pôle Technologique - El Ghazala, Tunis, Tunisie	Z.I. Chotrana II - B.P. 160 - 2083 Pôle Technologique - El Ghazala, Tunis, Tunisie
Tel :	00 216 94 597 894	00 21698 709606	00 21698 220708
Courriel :	salah.bousbia@esprit.tn	lamjed.bettaieb@esprit.tn	tahar.benlakhdar@esprit.tn